



HAL
open science

Les paysages du vignoble français

Raphaël Schirmer

► **To cite this version:**

| Raphaël Schirmer. Les paysages du vignoble français. 2009. halshs-00442195

HAL Id: halshs-00442195

<https://shs.hal.science/halshs-00442195>

Preprint submitted on 18 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Raphaël Schirmer

Enseignant-chercheur (Maître de conférences)

Université Bordeaux 3 – ADES – ISVV

raphael.schirmer@u-bordeaux3.fr

Les paysages des vignobles français

Les vignobles du Nouveau Monde ont fait une entrée fracassante sur la scène internationale, non seulement du fait de leurs vins, mais aussi de leurs paysages. On ne compte plus les *wineries* ou les *bodegas* aux architectures audacieuses. Certaines sont dessinées par des architectes de renom, tels Herzog et de Meuron ou Frank Gehry.

En revanche, « *alors que les stars de l'architecture s'illustrent aux quatre coins de la planète, la France semble frappée d'apathie* » (Caille, Bravo-Maza, 2005, p. 55). Plusieurs maux sont évoqués pour comprendre cet immobilisme : les difficultés économiques, l'atomisation des entreprises viti-vinicoles qui gêne les réalisations d'envergure, le poids des traditions, ou encore une certaine frilosité de la part des édiles ou des acteurs économiques. Il faudrait aussi tenir compte des paysages eux-mêmes. Il est souvent difficile d'insérer des architectures novatrices, souvent datées, dans des espaces marqués par une longue histoire et de fortes traditions régionales. Et de ce fait même, de remarquables paysages.

I. Des paysages de qualité pour une production de qualité

Nombreux sont les vignobles qui plongent leurs racines dans une histoire millénaire. Même si, bien entendu, leurs paysages ont connu de complets changements.

Il existe cependant de forts héritages, qui font aujourd'hui figure de lieux de mémoire. En Bourgogne par exemple, le clos de Vougeot a toujours le cellier construit par les moines au milieu du XII^e siècle. Il est devenu emblématique de ces paysages, tout comme le sont les Hospices de Beaune (milieu du XV^e siècle), dans lesquelles se font chaque année les prestigieuses ventes de vin.

La longue temporalité du vignoble français est également perceptible dans les paysages par la présence de styles régionaux variés. Ils caractérisent très nettement l'habitat viti-vinicole, avec en particulier la solution accordée à la conservation des vins. Trois grands types de réponses sont perceptibles (Parrain, 1955, p. 299). Elles ont rencontré des succès divers, et

partant, un développement spatial plus ou moins important, mais difficile à périodiser (fig. n° 1).

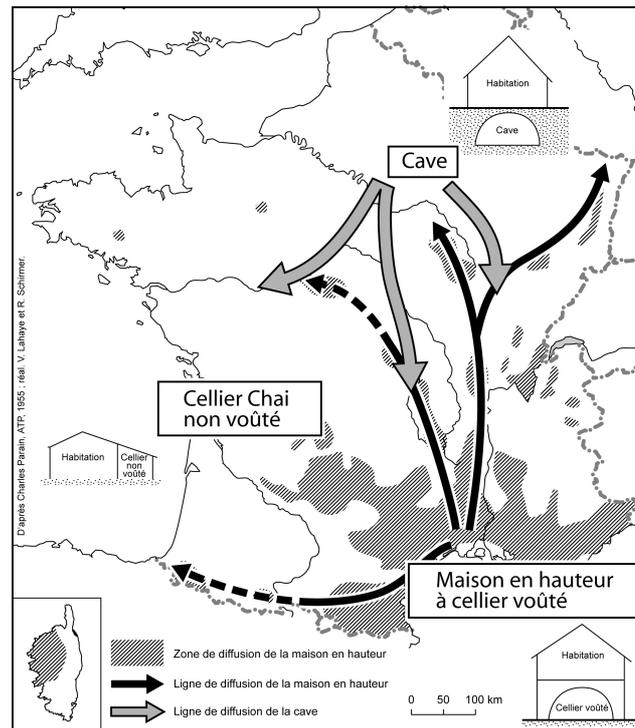


Fig. n° 1 : La diffusion des moyens de stockage du vin

Le premier type correspond à la maison en hauteur à cellier voûté, particulièrement répandue sur le pourtour méditerranéen. Elle provient de la longue romanisation de la région. En Corse par exemple, les exploitations viticoles possèdent fréquemment des celliers voûtés, comme autour de Sartène. La maison à étage n'est pourtant guère cantonnée à cet unique espace, puisqu'elle se rencontre le long des axes de propagation de la romanisation ; elle est ainsi présente sous des formes plus ou moins vives en Bourgogne ou en Alsace. En direction de la Garonne, elle est venue butter sur l'ensemble bordelais, recoupant peu ou prou les limites entre les langues d'oïl et d'oc. Un second type, constitué d'une cave, se rencontre dans les régions du Nord-Est, particulièrement en Champagne. En Côte d'Or, à Savigny-lès-Beaune par exemple, certaines maisons possèdent de belles caves enterrées. Ce modèle s'est propagé jusque sur les bords de Loire ; les caves troglodytiques creusées dans le tuffeau font la particularité de certains villages, comme aux abords de la ville de Saumur. Enfin, dans le domaine aquitain et plus généralement le long de la façade Atlantique, un dernier type, défini par un cellier ou chai non voûté accolé à une maison bloc-à-terre apparaît, comme dans le

Libournais. Ce type de chai connaît au travers du « château » bordelais un succès sans précédent (Schirmer, 2008).

Cette variété de paysages ne laisse pas de surprendre. Elle fait l'intérêt et la richesse des paysages viticoles français. Il faudrait encore citer tout le petit patrimoine rural, comme par exemple les pigeonniers, naguère utilisés dans les vignobles pour engraisser les vignes. Il existe en réalité une infinie variété de paysages différents.

Ces différences paysagères tiennent d'abord aux milieux très variés dans lesquels poussent les vignes. A l'échelle nationale, il est nécessaire de tenir compte de la dégradation zonale du climat pour comprendre la variété de paysages. Avec un principe assez facilement perceptible pour un œil non exercé, les besoins en eau de la vigne impriment normalement des spécificités notables aux paysages. Ainsi, les régions méditerranéennes, qui ne disposent que de peu d'eau, voient-elles leurs ceps s'espacer. Les densités de plantation tombent à des chiffres bien faibles. Par exemple, celle de Châteauneuf-du-Pape est légalement fixée autour de 2500 à 3000 pieds par hectare. En revanche, dans les régions septentrionales, plus humides, la densité s'élève grandement : en Bourgogne par exemple, il n'est pas rare de trouver des vignes basses très serrées, atteignant des densités remarquables, de l'ordre de 6500 pieds par hectare et davantage. Dans la réalité, le principe peut être bouleversé par des producteurs moins exigeants.

Dans ces mêmes régions plus humides, le soubassement est généralement dissimulé par la végétation, et n'apparaît qu'à la faveur de reliefs particuliers, ainsi en Champagne. Au contraire, les régions les plus marquées par la sécheresse laissent davantage voir leurs roches. Dans les vignobles de Provence, autour d'Aix par exemple, le calcaire donne une teinte claire aux vignobles, parfois très vive l'été, lorsque l'ensoleillement est au plus fort. Et le relief omniprésent vient hacher le vignoble en une multitude de parcelles plus ou moins jointives. Un tout autre tableau.

La multiplicité des reliefs contribue en effet à donner aux vignobles des paysages remarquables. Comme les vignes se placent fréquemment sur les pentes ou des dénivelés marqués - pour des raisons d'exposition, mais aussi de concurrence spatiale avec les autres productions agricoles -, des contraintes particulières apparaissent pour la culture. On trouve

de nombreuses vignes sur les pentes des montagnes, le long des vallées, ou sur les reliefs dominants (photo n° 1).



Photo n° 1 : Le village de Niedermorschwihr et ses coteaux viticoles en Alsace. Cliché R. Schirmer, 2006.

De ce fait, les sociétés humaines ont cherché à vaincre ces difficultés en transformant les contraintes spatiales : des terrasses sont aménagées, des murets sont construits avec les épierrements, des canaux sont élaborés pour concentrer l'écoulement pluvial. Les paysages prennent une allure grandiose du fait de leur anthropisation. C'est probablement le vignoble de Banuyls qui est le plus spectaculaire en la matière.

Enfin, dans le détail même, la façon de conduire les vignes sur ces pentes contribue encore à donner un tableau d'une rare complexité : ici des poteaux de grande taille et relativement serrés pour le palissage, comme dans les Côtes-du-Rhône, là de petites vignes à ras de terre, comme dans les vignobles de la Loire (Sancerre) ou de Champagne lorsque subsistent certaines tailles basses. On pourrait multiplier les exemples.

Ce sont autant de savoir-faire locaux ou régionaux que la législation a parfois pu prendre en compte lors de la création en 1935 des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC). Le législateur souhaitait en effet codifier les savoir-faire pour les patrimonialiser. Les cahiers des charges ont rendu obligatoires certaines pratiques très nettement visibles - les types de taille par exemple - mais n'ont hélas pas pris en compte les paysages dans leur ensemble, on y reviendra. Le souci de l'Etat était alors de maintenir un dense réseau de petites exploitations

paysannes. Les vignobles sont en effet des espaces particulièrement marqués par de fortes densités humaines, alors même que la France est plutôt un pays de faible densité générale.

II. Une impression de vie intense

La présence de fortes communautés humaines est sans doute l'une des caractéristiques qui marquent le plus les paysages de vignobles. Comme la culture de la vigne nécessitait une main d'œuvre dense et permettaient de faire vivre des exploitants sur de petites superficies, les régions de vignobles sont toutes marquées par des paysages fortement humanisés (photo n° 2). Les bourgs prennent parfois des allures de petites villes, avec un aspect souvent beaucoup plus souriant que dans les espaces limitrophes.



Photo n° 2 : Le vignoble de Sancerre avec la Loire en arrière-plan.
De nombreux villages se côtoient. Cliché R. Schirmer, 2006.

De nombreux vignobles présentent ainsi tout une collection de bourgs et de villages qui s'égrainent les uns après les autres à la faveur d'un contact entre des reliefs et un axe de communication. Les grands vignobles ne peuvent en effet se développer sans exporter. Sur les bords de la Loire ou du Rhône par exemple, les villages se succèdent avec de fortes densités. Dans certaines régions, de gros bourgs plus isolés encadrent des campagnes périphériques littéralement constellées de domaines viticoles, comme autour de Saint-Emilion. Ailleurs, ce sont des myriades d'exploitations qui donneront le ton à la région, comme en Provence avec les mas. Parfois, la cave coopérative, fréquemment créée dans les années 1930, se dresse à

l'entrée du village. Son architecture s'inscrit dans les paysages, tout particulièrement dans le Midi où l'on comptait traditionnellement une coopérative par village.

Les paysages de vignobles sont encore marqués par de nombreuses activités connexes qui contribuent à les animer. Ce sont les différentes entreprises qui se trouvent à l'amont ou à l'aval de la production de vin. Elles vendent des machines-outils ou des cuves en inox. Quant aux tonnelleries, elles exhibent souvent leurs fières rangées de merrains en train de sécher au soleil ou les tonneaux qui seront vendus.

Tout une kyrielle d'emplois découle en effet des activités du secteur viti-vinicole : entreprises d'embouteillage, d'étiquetage, de conseil en œnologie ou en agronomie. L'obligation de mettre les vins en bouteille dans la région de production en ce qui concerne les AOC concentre les activités induites. On a pu estimer le multiplicateur de l'emploi à 1,46 (DOUCET, 2002 p. 169). L'armature régionale est profondément influencée par le vin, avec une hiérarchisation en bourgs, en centres ruraux, en petites villes jusqu'à la métropole. L'observateur aura une impression de vie intense dans les régions viticoles de renommée.

Le tourisme s'intègre particulièrement bien dans ces régions attrayantes, où les routes du vin sont aisées à mettre en œuvre. La campagne en profite, qui retrouve des commerces. En Alsace, certains villages connaissent un développement sans précédent de leurs infrastructures d'accueil, caves de dégustation, restaurants, hôtels...

Aussi certains vignobles bénéficient-ils d'une tertiarisation accentuée de leurs économies, autant du fait du développement touristique que de l'essor de métiers connexes à la vigne, ou des nouvelles activités qui s'y installent. Ils sont inclus dans la métropolisation des sociétés et des espaces qui anime la France.

III. Des paysages sous influence

Les vignobles se sont créés en relation étroite, intime, avec la ville. Ainsi à Bordeaux, dont les paysages, en particulier autour de la place de la Bourse, montrent une profonde unité avec ceux de certains châteaux néo-classiques, comme château Margaux (photo n° 3). Les villes ont perdu jusqu'à leurs vignes : alors qu'elles étaient présentes au Moyen Age, elles ont aujourd'hui presque totalement disparu. Ne subsistent que quelques lopins de terre ici ou là ; ce sont tantôt des héritages des Facultés de Pharmacies, tantôt des espaces replantés, dont le

plus célèbre est sans doute le vignoble de Montmartre à Paris. Mais surtout, les rapports ville-campagne se sont modifiés.



*Photo n° 3 : Les paysages du vignoble bordelais, un prolongement de la ville (château Margaux et la place de la Bourse à Bordeaux)
Cliché R. Schirmer, 2008.*

Les espaces urbanisés progressent aujourd'hui à l'encontre de la vigne. Subsistent parfois de spectaculaires héritages dans le tissu urbain, comme à Bordeaux avec les châteaux Haut-Brion ou Pape Clément. Dans la périphérie des villes devenues aujourd'hui polycentriques, les vignobles sont attaqués. On ne compte plus les vignobles qui sont touchés, soit directement soit indirectement, par la construction de routes, le développement de zones industrielles ou de lotissements. Directement, et se sont des vignes qui sont arrachées - parfois contre subventions - pour laisser place à des constructions comme des lotissements. Le vignoble de Cornas dans les Côtes-du-Rhône est actuellement menacé du fait de la périurbanisation que suscite autour d'elle la ville de Valence. Les viticulteurs se mobilisent pour maintenir leurs paysages. Indirectement, et c'est un mitage progressif qui se développe. Il suffit parfois d'une verrue dans un paysage pour le saccager, comme c'est le cas sur certains coteaux en Provence, ainsi à Bandol.

Les paysages viti-vinicoles, du fait de leur proximité avec les grandes agglomérations françaises, sont particulièrement affectés. Les protections sont trop peu efficaces.

L'habitat rural n'est en effet pas intégré au patrimoine viti-vinicole tel qu'il a été défini par les AOC. Ce qui permet aux viticulteurs de modifier leurs exploitations au gré des nécessités techniques. Les chais construits ne sont pas toujours faits selon des critères

esthétiques, loin s'en faut. Les besoins de la viticulture priment, et les bâtiments anciens côtoient les cuves inox les plus rutilantes. Le monde viti-vinicole a d'ailleurs pu chercher à lutter contre les velléités de classements en arguant de difficultés à produire, dès lors que l'on empêcherait les modifications nécessaires à la bonne vie économique des exploitations. C'est par conséquent un processus parallèle qui met sous cloche l'habitat viticole le plus emblématique.

Même si le phénomène s'est avéré tardif (Auduc, 2006), de nombreux villages viticoles sont aujourd'hui classés, tout ou partie, du fait de leur patrimoine souvent considéré comme exceptionnel. Mais le classement émane plutôt d'institutions extérieures au monde du vin, Etat et ses services déconcentrés ou collectivités territoriales. Tel est bien le cas de certaines opérations d'aménagement, qui classent les villages en Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), mais dont les limites protégées s'arrêtent aux premières vignes, de façon à ne pas entraver le travail des viticulteurs. Or, si l'écrin villageois est bien protégé, les espaces périphériques sont exposés à de dramatiques problèmes de mitage (Plet, 2002, p. 123).

Conclusion :

Certains vignobles, justement parce qu'ils ont connu une grave menace, cherchent à présent à mettre leurs vignes sous surveillance en les classant ou en leur faisant accéder au statut de patrimoine. Certains adhèrent à la Charte de Fontevraud¹, d'autres parviennent à être classés au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO². Le Médoc, longtemps rétif à l'idée de protéger ses vignes, n'est-il pas en train de chercher à mettre en place un Parc Naturel Régional (PNR) justement parce qu'il est directement menacé par le grand contournement de Bordeaux.

Mais si la patrimonialisation des vignobles avance à grand pas, des voies plus novatrices sont tout de même explorées. Certains propriétaires s'engagent aujourd'hui dans une démarche résolument novatrice de constructions architecturales nouvelles. Citons les œuvres de Gilles Perraudin dans le Sud de la France, et bientôt celle de Christian de Porzamparc à Saint-Emilion (château Cheval Blanc).

¹ Le Val de Loire, la Côte méridionale de Beaune, Château-Chalon, et les Costières de Nîmes.

² La Juridiction de Saint-Emilion et le Val de Loire. D'autres vignobles ont présenté des projets pour être classés, comme à Banyuls ou en Bourgogne.

Bibliographie :

- CAILLE, J.-F., BRAVO-MAZA, T., 2005, « Vin et architecture : l'art du palais », dossier spécial de la revue *D'Architectures*, n° 147, juin-juillet, pp. 29-80.
- DOUCET, C., 2002, *Activités viticoles et développement régional*, Thèse sous la dir. de Claude Lacour, Bordeaux 4, 352 p.
- PARRAIN, C., 1955, « La maison vigneronne en France », *Arts et traditions populaires*, vol. 3, pp. 290-331.
- PLET, F., 2002, « Vignobles et villes : les formes nouvelles d'une vieille liaison », *Cahiers Nantais*, n° 58, pp. 111-126.
- SCHIRMER, R., 2008, « Châteaux bordelais et *viña* chilienne : la convergence des modèles », *Historiens et Géographes*, n° 402, pp. 193-204.